

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le 8 juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean JORDA, Maire.

Etaient présents : MM. BONNEFOI - COVA - CAMBOURS - ROUCH - RUMEAU - Adjoint
BEYRET - MEYER - ORLIAC - DAVANTURE - TORNAMORELL -
LASPORTES - VERDIER - LORENTE - RICAUD - MOUREMBLES -
BELGARRIC - PASCAL - ANDRIEU - HENRIOT - CASAMIAN - KIHAL.

Absent : M. ARNAULT.

Monsieur BONNEFOI élu secrétaire de séance, donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 Juin 1995.

DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. JORDA indique que les commissions suivantes seront constituées :

- TRAVAUX
- VOIRIE ET POOL ROUTIER
- FINANCES
- JEUNESSE ET SPORTS
- CULTURE ET COMMUNICATION
- EMPLOI et SOLIDARITE
- TOURISME
- ADMINISTRATIVE
- ECOLES
- ENVIRONNEMENT
- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

COMPOSITION DE CES COMMISSIONS

Commission des Travaux

MM. ROUCH, BEYRET, MOUREMBLES, TORNAMORELL, LASPORTES, LORENTE.

Commission de la Voirie et du Pool Routier

M. BEYRET, ORLIAC, DAVANTURE, KIHAL, PASCAL, MOUREMBLES, LORENTE, TORNAMORELL.

Commission des Ecoles

Mme CAMBOURS, Mme RICAUD, M. PASCAL, Mlle CASAMIAN, M. HENRIOT

Commission Jeunesse et Sports

M. MEYER, PASCAL, Mmes CAMBOURS, BELGARRIC, RICAUD, MM. RUMEAU, LORENTE, ANDRIEU.

Commission du Tourisme

M. RUMEAU, COVA, Mme BELGARRIC, M. LASPORTES, Mme RICAUD, MM. PASCAL, VERDIER, HENRIOT, ANDRIEU.

Commission de l'Environnement

MM. LASPORTES, DAVANTURE, Mme BELGARRIC, MM. ANDRIEU, MEYER, TORNAMORELL, COVA.

Commission des Finances

MM. VERDIER JORDA, les Maires-Adjoint, les Présidents des Commissions. (M. VERDIER sera Conseiller délégué pour le développement économique).

Commission Culture et Communication

M. HENRIOT, Mlle CASAMIAN, MM. BONNEFOI, DAVANTURE, RUMEAU.

Commission "Emploi et Solidarité"

MM. DAVANTURE, ORLIAC, HENRIOT, KIHAL, JORDA, ANDRIEU, Mmes CAMBOURS, RICAUD.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission de développement économique

MM. VERDIER, JORDA, Mmes RICAUD, BELGARRIC.

Commission Administrative

M. JORDA, Mme RICAUD, MM. DAVANTURE, BONNEFOI, COVA, HENRIOT, Mme CAMBOURS.

Délégués pour le P.O.S. et l'Urbanisme : MM. BONNEFOI, TORNAMORELL, ORLIAC, BEYRET.

Délégués pour le Syndicat Mixte de l'aérodrome de Clarac : MM. LASPORTES, TORNAMORELL
(suppléant)

Syndicat Départemental d'Electricité de la Hte-Garonne : MM. TORNAMORELL, ORLIAC.

Délégués au SIVOM : MM. LASPORTES, JORDA (titulaires) MM. BONNEFOI TORNAMORELL (suppl.)

Délégués au S.I.V.U : MM. COVA, RUMEAU, BEYRET.

Délégués au C.E.S. de MONTREJEAU : Mme RICAUD, M. JORDA (titulaires) MM. DAVANTURE,
RUMEAU (suppléants).

Délégué auprès de la Chambre des Métiers : M. COVA

Déléguée auprès du Club de Golf : Mme BELGARRIC.

Délégués auprès de la Commission d'Aménagement Foncier : MM. BEYRET, ORLIAC, CHANFREAU,
BONNEFOI, FLOUS, TORNAMORELL.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : M. JORDA, Maire, Mme RICAUD, MM. MOUREMBLES,
BEYRET, Mlle CASAMIAN, MM. DAVANTURE, HENRIOT, COVA.

Commission d'Adjudication ou d'appel d'offres

MM. JORDA, ROUCH, COVA, TORNAMORELL, MM. BONNEFOI et MOUREMBLES suppléants.

Délégués auprès du Syndicat des Eaux de la Barousse : MM. JORDA, BONNEFOI, LASPORTES
Mme CAMBOURS.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune doit régler à l'heure actuelle, environ 613 000 F de factures d'investissement et 500 000 F de factures de fonctionnement.

AUDIT FINANCIER DE LA COMMUNE

M. le Maire informe l'Assemblée Municipale qu'il serait souhaitable de demander un audit financier à une Société spécialisée comme la Fiduciaire de France.

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation d'un audit d'un coût de 25 000 F (HT).

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'un organisme dénommé "ORGA" propose à la ville un examen des contrats d'assurance de la ville pour un coût de 12 000 F.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Monsieur VERDIER donne ensuite quelques éléments d'information sur le B.P. 1995.

"En préambule de l'examen de ce budget je souhaiterais souligner ma surprise face à deux considérations majeures :

- Ce budget de FF 15884759 est très important, il représente FF 5600 par habitant de la commune.

- Les charges financières (la "dette") représentent une part importante, probablement excessive du budget (FF 2232327 auxquels il faut ajouter FF 2100781 de remboursement en capital d'emprunts au titre de la section d'investissement).

Dans ce contexte, les Montréjeaulais sont à même de nous demander un effort de rationalisation des dépenses ainsi que, probablement, un engagement de contrôle de la pression fiscale imposée par ce budget.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 - Etat des lieux :

a) Audit d'entrée.

La taille de la dette et le fait que nous sommes déjà à mi-année 1995 m'incite à proposer la réalisation d'un audit d'entrée qui pourra apporter des éclaircissements intéressants sur l'utilisation structurelle des fonds municipaux (origine des prestataires de service, compétition des offres, intérêt des participations diverses aux organismes de regroupement...) ainsi que sur les engagements pris sur l'année 1995 et la capacité de négociation laissée au nouveau conseil municipal.

b) Dépenses de fonctionnement.

Un certain nombre d'éclaircissements semblent nécessaires en particulier sur les postes suivants :

- FF 600 000 d'électricité
- FF 160 000 d'alimentation
- FF 15 000 de fourniture de vêtements
- FF 90 000 de crédit bail mobilier
- FF 480 000 d'entretien de terrains, de voies et de bâtiments (appels d'offres ?)
- FF 190 000 de primes d'assurance (appel d'offres ?)
- FF 150 000 de fêtes et cérémonies
- FF 3540000 et FF 720000 de frais de personnel (combien de personnes ? pour quoi faire ?)
- FF 190 000 d'indemnités
- FF 480 000 de police d'état
- FF 1110000 de contributions aux organisme de regroupement
- FF 550 000 de SEM

c) Subventions :

Les totaux des "subventions budget précédent" et "propositions du Maire" ne correspondent pas aux montants détaillés. Une autre remarque concerne la relative faiblesse de ces subventions (3,4 % du budget total) et leur éparpillement.

Sans vouloir défavoriser aucune association, il semblerait souhaitable de lier leur obtention à des contrats d'objectif pour les associations tout en favorisant les associations ayant un rôle essentiel soit pour la vie sociale de la commune, soit pour son image extérieure.

D'autre part, une enquête devrait être réalisée auprès de communes amies afin de décider le pourcentage optimal du budget à allouer à ce poste de dépenses sachant qu'une ville sans association perd toute sa substance. Toute économie sur d'autre poste budgétaire pourrait être disponible pour des associations acceptant la signature de contrat d'objectif avec la Mairie.

d) Revenus

Un des objectifs les plus clairs pour les 6 prochaines années est d'essayer de réduire la dépendance du budget de la commune envers les contributions directes prélevées auprès de nos concitoyens. Pour l'instant les contributions directes à FF 7280422 représentent 46 % du budget de la commune, et si l'on retire les dotations gouvernementales (FF 3826657), 61 % du budget "libre" de la commune.

Une étude semble nécessaire sur les possibilités d'amélioration des revenus en particulier sur les postes suivants :

- Redevances et recettes du plan d'eau (FF 550000)
- Autres possibilités de recettes d'utilisation du domaine ou des prestations de services.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Autres possibilités de recettes à caractère fiscal
- Revenus des Immeubles (FF 1000000)

2) Propositions

a) Dépenses

L'objectif à court terme du réexamen des dépenses, pourrait être une réduction de 5 % des dépenses de fonctionnement 9 hors subventions) soit FF 750 000 avec en particulier :

- une renégociation de la dette qui si elle est réussie pourrait économiser environ FF 200 000 par an de charges d'intérêt (à un taux situé entre 8,20 et 8,50 %).
- un réexamen des dépenses indiqué en lb ci-dessus.

b) Revenus

La création d'un village de vacances (FF 1500000 d'investissement) et d'une salle des fêtes (FF 1100000) ne se justifient que s'ils apportent quelque chose à la commune. Dans le cas du village de vacances, il s'agit de revenus directs alors que dans le cas de la salle des fêtes on peut accepter qu'il s'agit d'un mix revenus directs- animation de la cité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En tout état de cause, il semble nécessaire de nommer un responsable chargé de la rentabilisation de ces deux investissements (et éventuellement d'autres investissements des années passées) à court terme ou pour le moins à moyen terme.

L'objectif, peut être ambitieux, fixé à ce responsable sera de dégager une marge brute (avant amortissement et charges financières) de ces équipements supérieurs, dans un premier temps de FF 500000 à l'existant.

c) Subventions et investissements.

Si les objectifs ci-dessus de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes courantes peuvent être atteints, l'utilisation des fonds dégagés peut avoir trois destinations :

- 1 : la diminution de la pression fiscale sur les habitants de la cité
- 2 : l'augmentation des subventions aux associations.
- 3 : des investissements nouveaux dans le développement économique, culturel et social de la ville.

Le mandat que nous avons reçu de nos concitoyens est un mandat de changement et de progrès. C'est pour cela que dans un premier temps, la priorité me semble devoir être mise sur les destinations 2 et 3".

LANCEMENT D'UN O.P.A.H. SUR LA COMMUNE

M. le Maire indique que les contacts ont été pris avec Monsieur SALORD, directeur de l'ARIM et sa collaboratrice Madame GROSCHOLSKI.

Une nouvelle "OPAH" pourrait être réalisée sur la ville afin de mettre sur le marché un nombre important de logements répondant aux normes actuelles en matière d'habitabilité.

DECOMPTE DEFINITIF DES HONORAIRES CONCERNANT LA SALLE DES FETES

M. ROUCH informe l'assemblée du coût de la salle des Fêtes et du montant global des honoraires de l'Architecte.

SITUATION FINANCIERE DE LA MAISON DE RETRAITE MONT-ROYAL

M. le Maire indique que la situation financière au 31 décembre 1994 de cet établissement fait apparaître un excédent de 295 944,41 Francs.

SITUATION FINANCIERE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire indique que le budget du C.C.A.S. fait apparaître un excédent de 81 092,94 F au 31 décembre 1994.

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN LOCAL DANS LE BATIMENT SITUE DANS LA ZONE DE LOISIRS

M. le Maire informe l'assemblée qu'un maître d'oeuvre a été chargé par l'ancienne municipalité d'un projet concernant l'aménagement d'une salle à usage multiple au plan d'eau. Le maître d'oeuvre réclame la somme de 9 152,95 F correspondant à la mission effectuée à ce jour.

Le Conseil Municipal décide d'examiner ce dossier en commission des travaux.

ORGANISATION DU FESTIVAL DU COMMINGES

M. le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 10 000 F a été allouée aux organisateurs du Festival du Comminges dont une représentation est prévue à l'Eglise Saint Jean de Montréjeau.

Les organisateurs ont demandé l'aide des services techniques pour la préparation de la manifestation.

LITIGE ENTRE LA SOCIETE CASTILLO ET LA VILLE DE MONTREJEAU

M. le Maire informe l'assemblée qu'un arrêt de la Cour d'Appel donne satisfaction à la commune de MONTREJEAU en ordonnant la consignation sur un compte "CARPA" de la somme de 400 000 F.

Cette procédure avait été lancée par l'ancienne municipalité à la suite des "désordres" constatés sur l'atelier de transformation de viandes construit par la commune sur la zone industrielle de Baraillan.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire indique à l'assemblée que le dossier devra être examiné en commission.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN CLUB DE BOXE

M. le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande du Président du Club de boxe de Saint Gaudens souhaitant l'attribution d'un local sur la commune, afin d'organiser des entraînements de boxe.

La commission jeunesse et Sports examinera ce dossier.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE ET DU GOLF

M. le Maire expose :

Certains tarifs de la piscine municipale, notamment le droit d'entrée pour les collectivités doit être revu à la baisse. En effet, il paraît préférable que les colonies de vacances ou groupes divers acquittent un droit d'entrée à 3,00 F et donc inférieur au tarif mis en place pour les enfants.

Les nouveaux tarifs pourraient être les suivants à compter du 24 Juin 1995 :

- . Tickets (+ de 16 ans) 10,00 F (sans changement)
- . Collectivités 3,00 F (nouveau tarif)
- . 6 à 16 ans 5,00 F (sans changement).

Abonnements : Carnets de tickets

- + de 16 ans (10 tickets) 70,00 F (sans changement)
- 6 à 16 ans (15 tickets) 50,00 F (sans changement)

Les tarifs du golf pourraient être modifiés comme suit à compter du 24 Juin 1995 :

- . seau de balle vendu au joueur : 10,00 F
- . occupation du practice de golf si le joueur n'est pas adhérent à l'association de golf : droit d'entrée supprimé.
- . occupation du parcours de golf à 9 trous si le joueur n'est pas adhérent à l'association de golf : 80,00 F (pas de changement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les nouveaux tarifs proposés qui s'appliqueront à compter du 24 Juin 1995.
- DONNE tout pouvoir au Maire pour faire appliquer ces nouveaux tarifs.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

M. le Maire donne lecture d'une correspondance envoyée en Mairie concernant l'autorisation d'utiliser la salle des Fêtes pour l'organisation d'un mariage.

Monsieur LASPORTES et Madame RICAUD ont questionné les restaurateurs de la ville ne sont pas opposés à l'utilisation de la salle des Fêtes pour des mariages ou des repas divers.

Les tarifs de location seront étudiés par les commissions compétentes.

ACQUISITION DE PEDALOS POUR LE PLAN D'EAU

M. le Maire expose :

La Société "BATAIA PRODUCTIONS" nous a transmis une proposition pour l'acquisition de 5 pédalos d'un montant de 44 661 F (TTC).

M. le Maire souhaite que d'autres propositions soient examinées.

AUTORISATION DE PROMENADES A PONEY AU PLAN D'EAU

M. le Maire informe l'assemblée que des promenades à poney peuvent être organisées au plan d'eau.

Le Conseil Municipal est favorable à cette activité sur la base de loisirs. Aucune redevance ne sera exigée des organisateurs.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE DE PRET POUR L'ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS

M. le Maire expose :

Une demande de prêt d'un montant de 346 000 F a été effectuée par l'ancienne municipalité afin de financer l'acquisition de divers matériels.

La Caisse d'Epargne propose à notre collectivité un prêt de 346 000 F à 7,64 % sur une durée de 7 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de conclure avec la Caisse d'Epargne un contrat de prêt aux conditions précitées.
- DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires.

LOCATION DU BATIMENT ANNEXE A LA SALLE DES FETES

M. le Maire informe l'assemblée municipale que l'ancien conseil a autorisé Monsieur KHETTACHE, responsable de la société "Art et Scène" à s'installer dans le local situé à côté de la salle des Fêtes.

Monsieur KHETTACHE justifie de travaux et de main d'oeuvre effectués pour un montant de 62 000 F.

Un bail peut être signé avec M. KHETTACHE pour un loyer mensuel de 2 000 F qui serait versé à compter du 1er février 1998.

Accord du Conseil Municipal.

REMISE EN ETAT DE L'USINE DE COSMETIQUES SITUEE RUE DES AMANTS

M. le Maire informe que l'ancienne municipalité a intenté un procès à M. RAMON gérant de la société SERP, et occupant des locaux situés 13, rue des Amants.

Les devis de remise en état du bâtiment s'élèvent à 163 000 F (HT). Une expertise judiciaire en cours déterminera la responsabilité de M. RAMON dans cette affaire.

Une nouvelle société doit s'installer dans ces locaux et une promesse de bail a déjà été signée par l'ancienne municipalité au bénéfice de celle-ci.

VENTE DE L'ANCIEN "COMPTOIR PYRENEEN DE BONNETERIE"

M. le Maire expose :

Un ensemble d'ouvrières a repris une activité au sein de l'ancienne usine "Comptoir Pyrénéen de Bonneterie".

Le Conseil Municipal doit examiner ce dossier dans les meilleurs délais car Maître AUDOUARD, syndic liquidateur souhaite vendre ce bâtiment aux enchères pour un prix de 200 000 F.

M. VERDIER pense qu'une étude financière, même sommaire de cet établissement, est nécessaire avant toute décision.

M. le Maire indique qu'un rendez-vous sera pris avec les responsables de l'usine de textiles.

RENOVATION DE LA PELOUSE DU STADE DE RUGBY

M. le Maire informe l'assemblée que la pelouse du stade de rugby a été refaite par la société Espace Chlorophylle pour un montant de 63 000 F (HT).

Un problème d'utilisation du terrain va se poser, car celui-ci va être indisponible pendant 5 mois.

Le club de rugby va devoir régler ce problème.

RAPPORT DE M. ROUCH.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur ROUCH donne lecture d'un compte rendu établi par ses soins à la suite de la visite de la commission des travaux dans divers secteurs de la ville.

Sanitaires petite Halle

- . W.C. Hommes et Femmes : à faire déboucher.
- . Recouper en partie basse et haute les portes d'accès afin de créer une ventilation permanent.
- . Refaire l'alimentation et évacuation des 2 urinoirs
- . Réparer les portes des W.C. Femmes,
- . Peindre sur les portes d'accès un logo.

Petite Halle

- . Quelques vitrages menacent de tomber. Prévoir de les déposer en attendant une décision concernant leur remplacement.

Local entretien dans petite Halle à côté des sanitaires

- . Installation électrique à mettre sous boîtier.
- . Maintenir ce local fermé à clé (voir responsable clé ?)

Place Valentin Abeille

- . Une borne cassée devant la petite halle
- . deux bornes à resceller devant chez le cordonnier.

Sanitaires Grande Halle :

- WC Hommes : à faire déboucher
Une cuvette à remplacer ainsi qu'un urinoir.
- WC Femmes : Une cuvette à remplacer
Réparer la porte
Recouper les portes en partie basse et haute pour ventilation, enlever les blocs de béton et la ferraille (côté gauche extérieur).

Compte rendu de la visite des locaux dépôt du matériel rue de l'Abattoir

Les commissions Travaux et Voirie se sont rendues sur place :

- . Portail façade ouest ouvert
- . Locaux accessibles, clés sur le contact des véhicules, matériel et petit outillage non rangés.

N'importe qui peut rentrer, se servir de gaz-oil et prendre le matériel !!!

- . à l'extérieur : aucun rangement, tout est en désordre pas de stock organisé. Ne serait-il pas possible d'évacuer tous les métaux, y compris l'ancien camion-poubelle à la ferraille.

Les commissions après visite des locaux situés derrière la salle des fêtes émettent les avis suivants, sous réserve de vérifier les coûts :

- . Les locaux (derrière la salle des Fêtes) paraissent plus aptes que ceux des abattoirs : grand local, éclairage zénital, bonne hauteur sous plafond. Les locaux des abattoirs sont petits, mal distribués pour réaliser un atelier fonctionnel.

Si une déchetterie doit être réalisée, son emplacement pourrait être aux anciens abattoirs.

Enfin, exiger du personnel, qu'aucune ordure ménagère ne soit entreposée ou faire vider la fosse pour éviter toutes odeurs, rats...

- . descente E.P. : mettre dauphin fonte à la place du tuyau cassé en PVC.
- WC Femmes à la turque : mettre une poignée de maintien.

Jardin de la salle

Lors d'importantes précipitations, l'avaloir est insuffisant et de ce fait, le jardin est raviné et une "cataracte" se produit sur l'avenue de Saint-Gaudens.

Sanitaire Mercadieu

- . ventilation des locaux à réaliser,
- . une porte à réparer.

Concernant la réfection des sanitaires

La commission émet le souhait que des travaux "légers" soient réalisés immédiatement pour leur rendre leur usage :

- . nettoyage, recoupe des portes, gratter les peintures et les peindre sans faire de recherche pour rendre l'ensemble propre (couleur claire).
- . mettre des sacs poubelles au choix de chaque support
- . remplacer les robinets par des robinets presto.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le personnel chargé de l'entretien des rues devra prodéder au nettoyage deux fois par semaine.

Avenue de Luchon

La commission a étudié les difficultés rencontrées devant la pâtisserie GALAN. Elle n'est pas favorable à la mise en place de ralentisseurs ou de gendarmes couchés, entraînent pour les riverains des nuisances sonores (en particulier véhicules lourds circulant à vide).

Avant d'étudier une solution rationnelle et pour éviter tout accident, dans l'immédiat ne serait-il pas possible de tracer un axe qui permettrait aux conducteurs de voir l'étroitesse du passage avant qu'il n'y soit "dessus" et de freiner violemment ?

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU TERRAIN DE RUGBY SITUE RUE SALVADOR ALLENDE

M. le Maire expose :

Il est nécessaire de réaliser dans les meilleurs délais la réfection de la pelouse du stade de rugby. La Société "Espace Chlorophylle" a établi un devis d'un montant de 63 000 F (HT) et 74 718 F (TTC).

Les travaux en régie qui seront réalisés par le personnel municipal représentent une dépense de 35 000 F (TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de confier à l'Entreprise "ESPACE CHLOROPHYLLE" les travaux de remise en état précités pour un montant de 74 718 F (TTC).
- DECIDE de demander une subvention d'un montant le plus élevé possible, auprès du Département, de la Région et de l'Etat pour cette opération d'un montant global de 109 718 F (TTC).
- DECIDE de solliciter un prêt auprès d'un organisme de crédit.
- DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

REMISE EN ETAT DU BATIMENT INDUSTRIEL SITUE 13, rue des AMANTS (ancienne Usine SERP)

M. le Maire expose :

L'ancienne municipalité a décidé dans sa séance du 31 Mars 1995 d'établir une promesse de bail entre la ville de Montréjeau et la Société L.C.E. concernant un bâtiment industriel situé 13, rue des Amants dont la commune est propriétaire.

Le protocole d'accord a été signé par M. POUSSON, ancien Maire, le 4 Mai 1995.

La Société de fabrication de produits cosmétiques précitée doit s'installer dans les locaux, mais des travaux de rénovation doivent être effectués dans les meilleurs délais afin que celle-ci puisse travailler dans des conditions satisfaisantes.

Les devis des diverses entreprises représentent un montant de 226 477,22 F (HT) et 267 454,66 F (TTC).

Les travaux en régie qui seront effectués par le personnel municipal sont estimés à 130 000 F (80 000 F seront consacrés au bâtiment et 50 000 F à la voirie autour de l'usine).

Le montant global de l'opération s'élève donc à la somme de 397 456,66 F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de réaliser le programme de travaux précité dans le bâtiment industriel situé 13, rue des Amants.
- DECIDE de prélever les crédits nécessaires sur la section d'investissement du B.P. 1995.
- DECIDE de solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Département, de la Région et de l'Etat.
- DECIDE de demander un prêt auprès d'un organisme de crédit.
- DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme cette opération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXONERATION DE LA PART COMMUNALE DE TAXE PROFESSIONNELLE AU BENEFICE DES ETABLISSEMENTS CREEES OU REPRIS A DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

M. le Maire expose :

Considérant la volonté de notre assemblée municipale d'oeuvrer pour le développement économique de notre cité et constatant le nombre croissant de demandeurs d'emploi de notre ville, il est indispensable de faciliter l'installation d'entreprises nouvelles dans la commune.

Nous pouvons faire bénéficier les établissements récemment créés, ainsi que ceux qui reprendraient des sociétés en difficulté, de l'exonération de la taxe professionnelle, pour la part communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'exonérer durant les deux années suivant celle de leur création ou de leur reprise, pour la part communale de taxe professionnelle :

- les créations d'établissements
- les reprises d'établissements à des entreprises industrielles en difficulté.
- Décide de faire appliquer la nouvelle réglementation en vigueur (art 1464 B du Code Général des Impôts) :

"Les entreprises nouvelles exonérées de taxe professionnelle qui cesseraient volontairement leur activité pendant les périodes d'exonération, ou dans les cinq ans qui suivent celle-ci, seront tenues de verser les sommes non acquittées de fait de l'exonération (art. 92 de la loi des finances pour 1994)".

- DECIDE de charger M. le Maire de notifier la décision du Conseil Municipal à la Direction des Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

GARANTIE D'UN PRET D'UN MONTANT DE 300 000 F SOLLICITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE 3MONT ROYAL"

M. le Maire expose :

Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite a décidé dans sa séance du 27 février 1995 de modifier la ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 Francs souscrite auprès de la Caisse d'Epargne.

En effet, il a été prévu de rembourser la somme de 200 000 F à la Caisse d'Epargne et de transformer le solde de 300 000 Francs en prêt à long terme.

L'établissement bancaire demande une délibération de notre Assemblée Municipale afin de garantir l'emprunt précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de garantir, à hauteur de 300 000 Francs le prêt à long terme qui doit être contracté par le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Mont Royal" selon les modalités précitées.

- DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires concernant cette affaire.

CADRE DU PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT D'UN COLLABORATEUR DE CABINET

M. le Maire expose :

Il est nécessaire de recruter un collaborateur de cabinet au sein de notre collectivité ; aussi nous devons prévoir les crédits nécessaires sur le budget supplémentaire 1995, ainsi qu'une modification du cadre du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de prévoir une inscription complémentaire de crédits au BS 1995 afin de pouvoir effectuer le recrutement d'un collaborateur de cabinet.

- DONNE tout pouvoir au Maire pour signer les arrêtés de nomination.

DIVERS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

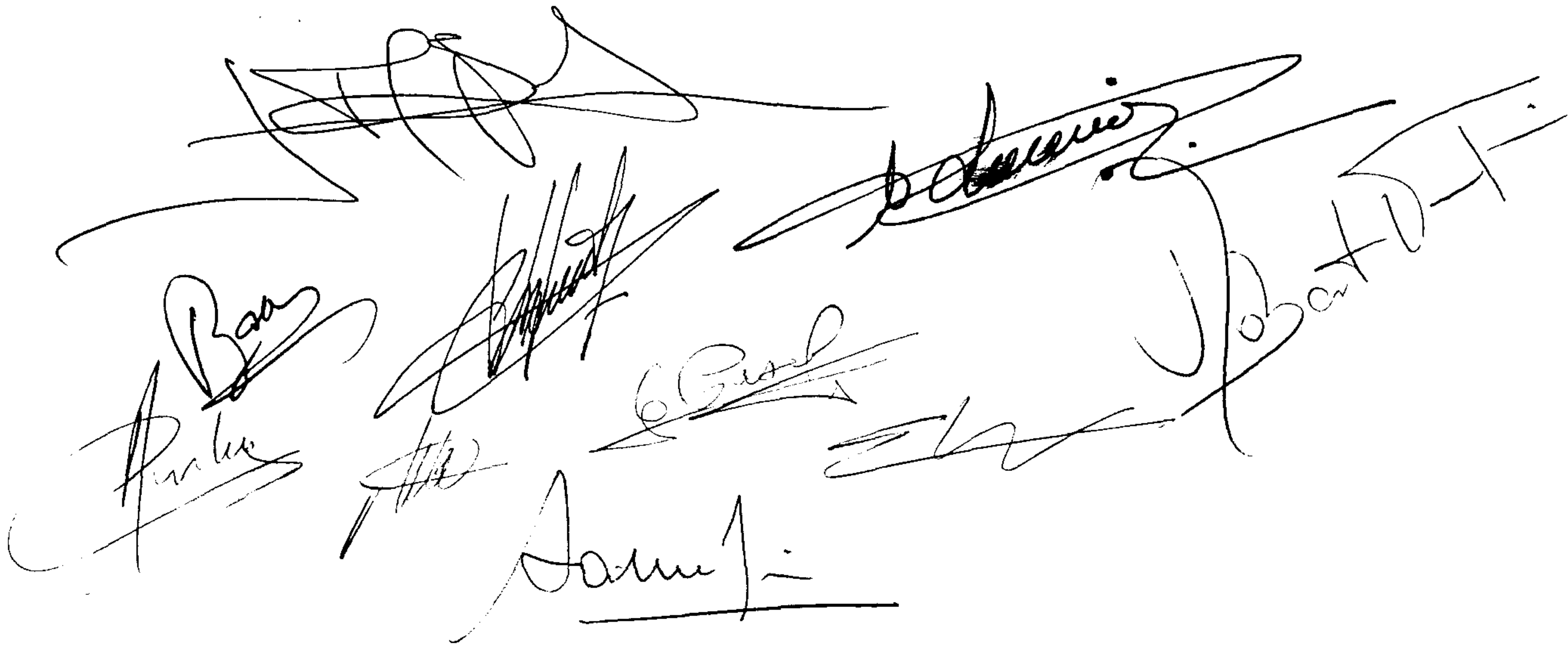
Monsieur le Maire informe l'assemblée que des contacts doivent être pris avec l'Équipement afin d'examiner la possibilité de création d'une route depuis MAZERES qui permettrait l'accès au plan d'eau.

A propos de l'acquisition d'un zodiac pour le plan d'eau, M. le Maire questionne le Secrétaire Général pour savoir où est passé l'ancien, rappelant que lors de son départ de la Mairie, le bateau était neuf, moteur compris.

M. le Secrétaire précise que le zodiac est toujours là, mais que le moteur a disparu.

Le Conseil Municipal demande qu'une enquête soit effectuée pour savoir ce qu'est devenu le moteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt quatre heures.



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose, overlapping pattern. The signatures vary in style, with some being more legible and others more stylized or scribbled. Some names are partially recognizable, such as 'Baas', 'Bour', and 'Samu'. The signatures are written over a white background.